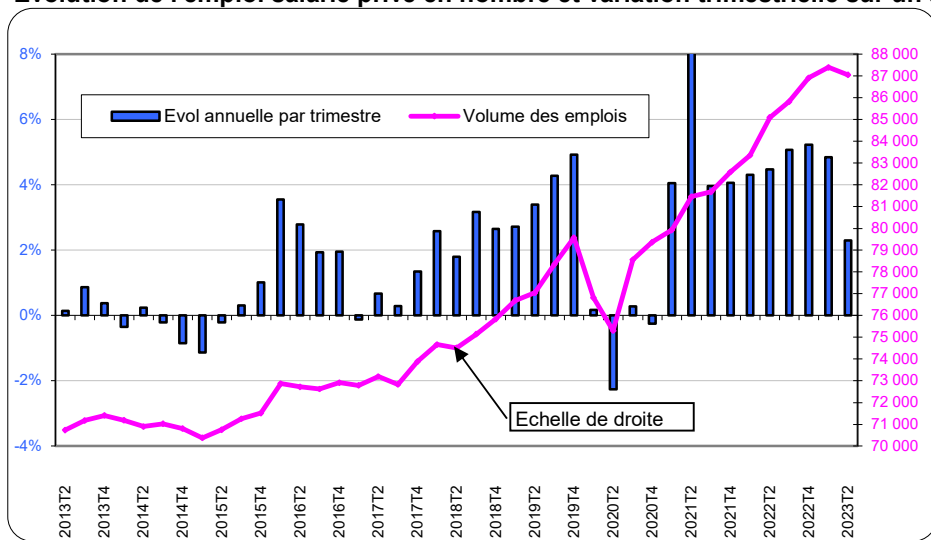


Note trimestrielle de conjoncture emploi-marché du travail en Guadeloupe 2T 2023

Au deuxième trimestre 2023, le secteur privé emploie 87 051 salariés en Guadeloupe. L'emploi privé augmente de 2,3% sur un an (il avait augmenté de 4,8% au premier trimestre 2023). Le nombre de contrats signés en intérim augmente de 2,2% et celui du volume d'emploi correspondant est en hausse de 4,6% (Equivalent Emplois Temps Plein (EETP)). L'effectif en fin de trimestre en intérim croît de 0,3% à 2 412 au deuxième trimestre 2023. Le nombre de Déclarations Préalables à l'Embauche (DPAE) progresse de 6,4% par rapport au deuxième trimestre 2022. Le nombre d'offres d'emploi collectées par Pôle emploi diminue de 5,4% sur un an. Le nombre d'offres durables (6 mois et plus) est en hausse de 1,4%. Le nombre d'offres non durables (durée inférieure à 6 mois) diminue de 12,2%. Au deuxième trimestre 2023, 220 licenciements économiques ont été comptabilisés par Pôle emploi (+10,0% sur un an). Le nombre de ruptures conventionnelles homologuées par la DEETS Guadeloupe atteint 962 sur le trimestre (+0,9% sur un an). Au deuxième trimestre 2023, la demande d'emploi de catégorie A diminue de 9,2% sur un an à 42 170 inscrits. Pour les demandeurs les plus jeunes (les moins de 25 ans), elle baisse de 10,5%. Pour les demandeurs les plus âgés (50 ans et plus), elle recule de 8,4%.

Avertissement : Les évolutions sont mesurées en glissement annuel (comparaison d'un trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente).

Evolution de l'emploi salarié privé en nombre et variation trimestrielle sur un an (cvs)



Au deuxième trimestre 2023, le secteur privé emploie 87 051 salariés en Guadeloupe en données corrigées des variations saisonnières (cvs). L'emploi salarié privé augmente de 2,3% sur un an. Il a connu une hausse de 4,8% au premier trimestre 2023 sur un an (chiffre révisé). L'emploi privé a connu depuis 2015-2016 un regain d'activité qui a tranché avec la stabilité observée les années précédentes. Les fluctuations se sont intensifiées à partir de 2017. L'emploi est resté très dynamique depuis mi-2017 jusqu'au quatrième trimestre 2019. La crise sanitaire a impacté de nombreux secteurs d'activités depuis, à la hausse comme à la baisse. Un rebond très net a été observé depuis la fin d'année 2020.

Note de lecture :
Echelle de droite : courbe en niveau (trimestriel),
Echelle de gauche : Evolution trimestrielle en glissement annuel.

Source: ACOSS-CGSS, champ Guadeloupe

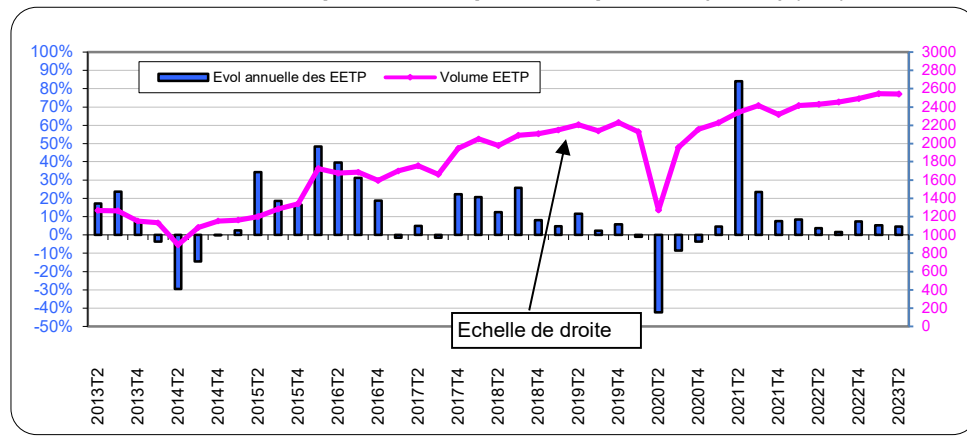
Emploi salarié privé et évolution trimestrielle en glissement annuel (cvs)

Secteurs d'activités (NACE 17)	2023T2	2023T1	2022T4	2022T3
AZ : Agriculture	1 646	-1,8%	-2,2%	1,6%
C1-DE : Total industrie	10 012	2,0%	1,8%	4,6%
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	3 901	5,3%	1,3%	7,9%
C2 : Cokéfaction et raffinage	0	0,0%	0,0%	0,0%
C3 : Fabrication d'équip. électriques, électroniques, informatiques; fabrication de machines	134	-5,6%	-3,5%	-9,5%
C4 : Fabrication de matériels de transport	68	11,5%	28,0%	28,9%
C5 : Fabrication d'autres produits industriels	3 330	-0,5%	-0,5%	0,0%
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2 579	0,5%	5,2%	6,2%
FZ : Construction	7 386	-1,2%	4,5%	5,0%
GZ-RU : Tertiaire hors-intérim	65 595	2,9%	5,3%	5,5%
GZ : Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	16 955	2,8%	4,9%	4,9%
HZ : Transports et entreposage	6 396	2,8%	4,7%	9,9%
IZ : Hébergement et restauration	6 154	6,2%	14,3%	13,8%
JZ : Information et communication	2 265	4,2%	0,5%	-1,5%
KZ : Activités financières et d'assurance	3 441	3,7%	9,5%	2,5%
LZ : Activités immobilières	777	3,1%	6,2%	1,8%
MN_HI : Act. spécial., scient. & techn. & act. de svcs admin. & soutien	11 567	2,4%	5,3%	4,5%
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	13 495	0,7%	1,8%	3,0%
RU : Autres activités de services	4 544	6,5%	6,7%	8,3%
Intérim	2 412	0,3%	10,6%	3,4%
Ensemble des secteurs	87 051	2,3%	4,8%	5,1%

Source : ACOSS-CGSS, champ Guadeloupe - Note de lecture : les évolutions trimestrielles en glissement annuel en vert > 0, en rouge < 0 et en noir = 0

Au deuxième trimestre 2023, l'emploi augmente dans tous les grands secteurs d'activité sur un an hors agriculture et construction : +2,9% dans les autres services, +2,8% dans le commerce et la réparation, +2,0% dans l'industrie mais -1,8% dans l'agriculture et -1,2% dans la construction. Dans l'industrie, la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac croît toujours (+5,3%) alors que les industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution sont moins bien orientées (+0,5%). Dans le tertiaire, la hausse prévaut partout avec un fort dynamisme dans les autres activités de services (+6,5%) et l'hébergement et la restauration (+6,2%). Remarque : certains secteurs à faibles effectifs peuvent présenter des évolutions fortes d'un trimestre à l'autre, non significatives (exemple fabrication de matériels de transport).

Intérim : Evolution de l'Equivalent Emplois Temps Plein (EETP) (cvs)



Source : Dares, champ Guadeloupe et Îles du Nord, séries révisées en hausse en niveau dans le cadre du passage à la DSN

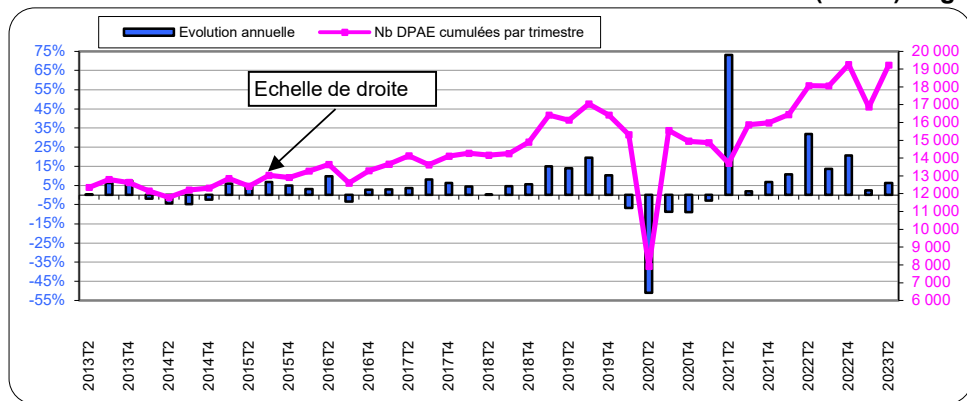
Au deuxième trimestre 2023, 16 920 contrats d'intérim ont été signés en Guadeloupe, ce qui représente 2 541 Equivalent Emplois à Temps Plein (EETP). Le nombre de contrats d'intérim augmente de 2,2% au deuxième trimestre 2023 sur un an après une hausse de 7,6% au premier trimestre 2023. L'Equivalent Emplois à Temps Plein augmente de 4,6% après une hausse de 5,4% au premier trimestre 2023 sur un an, chiffre révisé. L'effectif en fin de trimestre en intérim augmente de 0,3% sur un an à 2 412 au deuxième trimestre 2023. La durée moyenne des missions achevées est de 2,0 semaines au deuxième trimestre 2023 (1,9 semaine au premier trimestre 2023, chiffre révisé).

L'intérim sur le trimestre et évolution trimestrielle en glissement annuel (cvs)

	2023T2	2023T1	2022T4	2022T3
Nbre de contrats d'intérim	16 920	7,7%	16,7%	9,9%
EETP	2 541	5,4%	7,3%	1,6%

Source : Dares, champ Guadeloupe et Îles du Nord, traitement SESE

Evolution trimestrielle des Déclarations Préalables à l'Embauche (DPAE) et glissement annuel (cvs)



Source : ACOSS-CGSS, champ Guadeloupe

Au deuxième trimestre 2023, les employeurs ont transmis 19 226 Déclarations Préalables à l'Embauche (DPAE) en Guadeloupe, soit une hausse de 6,4% sur un an après +2,5% au premier trimestre 2023 (chiffre révisé). Les DPAE longues (durée d'embauche supérieure à un mois) représentent 47,5% de l'ensemble des DPAE et sont en baisse de 3,8% au deuxième trimestre 2023. Elles étaient en hausse de 2,6% au premier trimestre 2023 sur un an (chiffre révisé). Les DPAE courtes (durée d'embauche inférieure à un mois) représentent 52,5% des DPAE au deuxième trimestre 2023 et sont en hausse de 17,7% (hausse de 2,3% au premier trimestre 2023 sur un an, chiffre révisé).

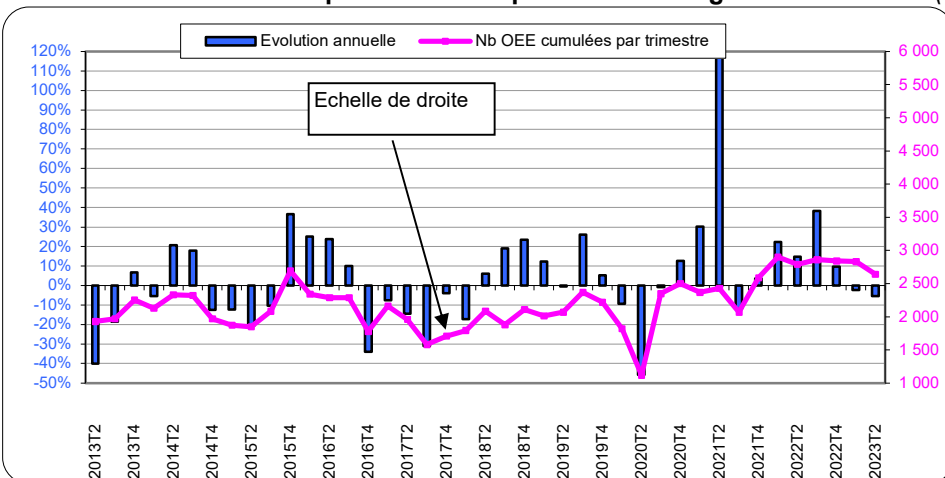
Nombre de Déclarations Préalables à l'Embauche (DPAE) sur le trimestre et évolution trimestrielle sur un an (cvs)

	2023T2	2023T1	2022T4	2022T3
DPAE Longues	9 126	2,6%	18,0%	14,8%
dont CDD (plus d'un mois)	5 905	-4,1%	17,7%	24,7%
dont CDI	3 221	-3,3%	11,9%	-0,2%
DPAE courtes (mois d'un mois)	10 100	2,3%	23,1%	12,7%
Moins de 20 salariés	8 918	4,1%	2,0%	23,6%
20 salariés et plus	10 308	8,4%	2,9%	17,9%
Total DPAE (hors intérim)	19 226	2,5%	20,6%	13,7%

Source : ACOSS-CGSS, champ Guadeloupe

Les intentions d'embauche dans les établissements de 20 salariés et plus enregistrent une hausse de 8,4% au deuxième trimestre 2023 sur un an. Dans les établissements de moins de 20 salariés, le nombre de DPAE est en hausse de 4,1% sur un an.

Evolution des offres d'emploi collectées par trimestre et glissement annuel (cvs)



Source : Dares STMT, Pôle emploi, champ Guadeloupe, traitement SESE

Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi diminuent de 5,4% au deuxième trimestre 2023 en Guadeloupe sur un an (-2,4% au premier trimestre 2023, chiffre révisé). Durant cette période, 2 640 offres d'emploi ont été collectées par Pôle emploi. Les offres durables (6 mois et plus) sont en hausse de 1,4% sur le trimestre (+1,4% au premier trimestre 2023 sur un an). Les offres non durables (durée inférieure à 6 mois) sont en baisse de 12,2% sur le trimestre (baisse de 6,0% au premier trimestre 2023 sur un an). Remarques : les évolutions des offres d'emploi sont très volatiles d'un trimestre à l'autre. Les résultats corrigés des variations saisonnières (CVS) peuvent aussi être révisés de façon sensible ultérieurement.

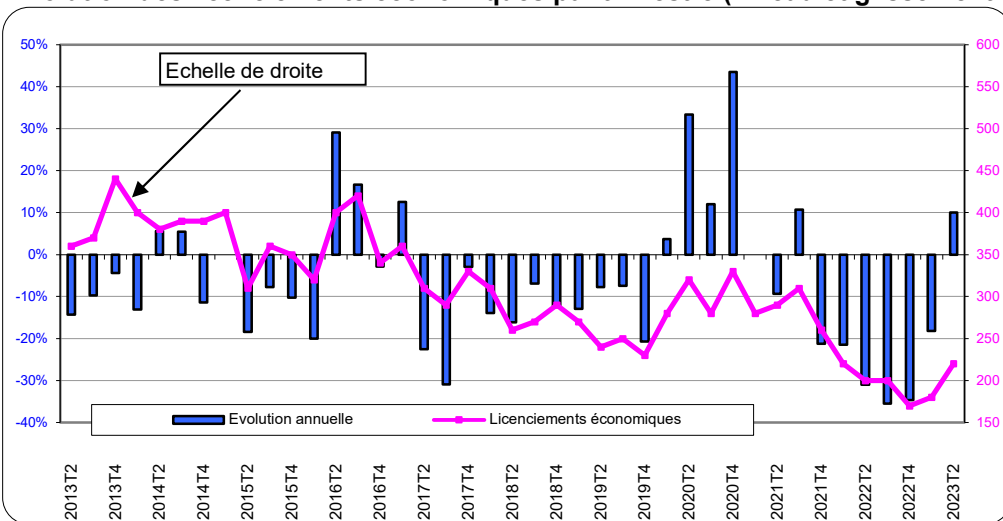
Les offres d'emploi sur le trimestre et évolution trimestrielle sur un an (cvs)

	2023T2	2023T1	2022T4	2022T3
offres durables	1 420	1,4%	11,7%	38,5%
offres non durables	1 220	-12,2%	7,0%	37,8%
Ensemble	2 640	-5,4%	9,7%	38,2%

Source : Dares STMT, Pôle emploi, champ Guadeloupe, traitement SESE

Depuis fin 2017, l'évolution des offres d'emploi collectées est globalement orientée à la hausse, à l'exception notable du premier semestre 2020. Les deux premiers trimestres de 2023 sont en recul.

Evolution des licenciements économiques par trimestre (niveau et glissement annuel) (cvs)



Au deuxième trimestre 2023, 220 licenciements économiques ont été comptabilisés par Pôle emploi en Guadeloupe. Ce nombre baisse de 10,0% par rapport au deuxième trimestre de 2022. Les licenciements économiques connaissent une tendance baissière depuis quelques années alors que parallèlement, le nombre de ruptures conventionnelles augmente nettement. Les licenciements économiques oscillent entre 200 et 400 par trimestre en Guadeloupe depuis quelques années et marquent un plus bas fin 2022. Depuis le quatrième trimestre de 2019, le nombre de licenciements économiques était néanmoins reparti en hausse mais cette remontée a fondu trimestre après trimestre.

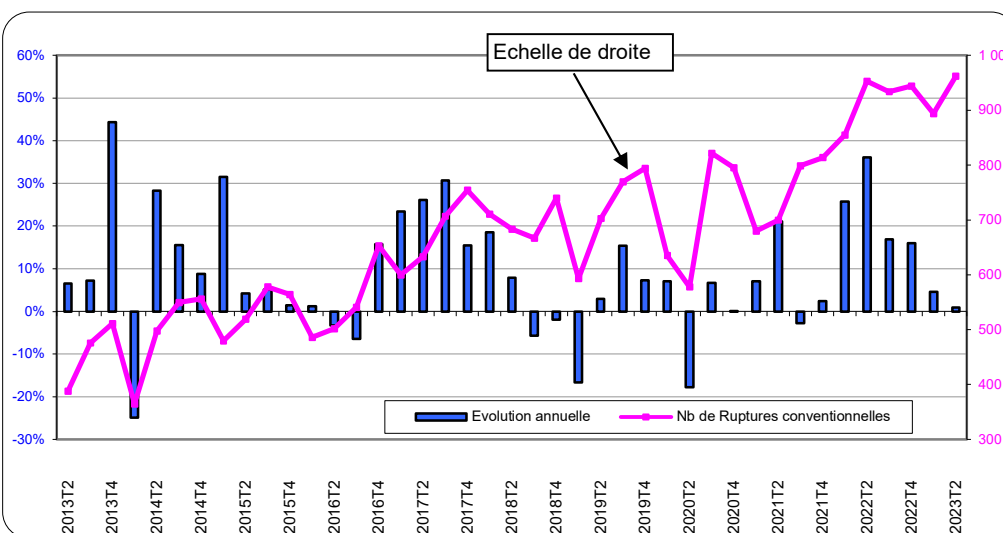
Source : Dares STMT, Pôle emploi, champ Guadeloupe, traitement SESE

Licenciements économiques sur le trimestre et évolution trimestrielle en glissement annuel (cvs)

	2023T2	2023T1	2022T4	2022T3
Licenciements économiques	220	10,0%	-18,2%	-35,5%

Source : Dares STMT, Pôle emploi, champ Guadeloupe, traitement SESE

Evolution des ruptures conventionnelles par trimestre (niveau et glissement annuel) - (Brut)



Au deuxième trimestre 2023, 962 ruptures conventionnelles ont été homologuées par la DEETS de Guadeloupe. Ce nombre augmente de 0,9% par rapport au deuxième trimestre 2022 où 953 ruptures avaient été homologuées. Au premier trimestre 2023, le nombre de ruptures était en hausse de 4,6% (rapporté au premier trimestre 2022). Le flux des ruptures conventionnelles a connu une progression forte et régulière dans la foulée de la création de cette mesure en septembre 2008. Les évolutions annuelles ont d'abord été très fortes et ont ralenti ensuite à partir de juin 2011. Elles peuvent toujours être marquées à l'occasion. La volatilité est aussi forte d'un trimestre à l'autre, en particulier entre 2018 et 2022.

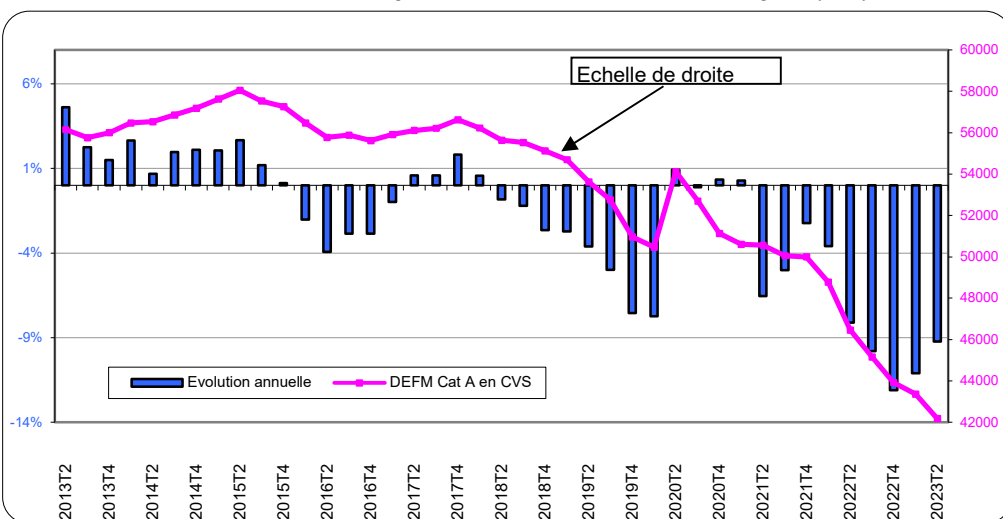
Source : Deets Guadeloupe, champ Guadeloupe et Îles du Nord, traitement SESE

Ruptures conventionnelles sur le trimestre et évolution trimestrielle en glissement annuel (brut)

	2023T2	2023T1	2022T4	2022T3
Ruptures conventionnelles	962	0,9%	4,6%	16,9%

Source : Deets Guadeloupe, champ Guadeloupe et Îles du Nord, traitement SESE

Evolution de la Demande d'emploi en fin de mois à Pôle emploi (cvs)



Au deuxième trimestre 2023, 42 170 Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) sont inscrits à Pôle emploi en catégorie A (cvs) en Guadeloupe. Ce nombre diminue de 9,2% par rapport au deuxième trimestre 2022. Au premier trimestre 2023, la demande diminuait de 11,1% sur un an (rapportée au premier trimestre 2022). A partir de fin 2008, avec la crise, la croissance de la Demande d'Emploi en Fin de Mois a été particulièrement forte et continue, ce qui s'est traduit par un niveau de DEFM qui a atteint des records en milieu de décennie suivante. A partir du quatrième trimestre 2015, la tendance a commencé à s'inverser, permettant aux différentes catégories de demandeurs (jeunes, adultes seniors...) de voir leur nombre se réduire. Le second trimestre 2020 avait mis fin temporairement à cette baisse.

Source : Dares STMT, Pôle emploi, champ Guadeloupe, traitement SESE

La DEFM catégorie A sur le trimestre et évolution trimestrielle en glissement annuel (cvs)

	2023T2	2023T1	2022T4	2022T3
Hommes	18 160	-9,1%	-11,4%	-12,5%
Femmes	24 010	-9,3%	-10,9%	-11,8%
Moins 25 ans	4 540	-10,5%	-12,2%	-15,5%
25 à 49 ans	21 360	-9,6%	-12,0%	-13,0%
50 ans et +	16 270	-8,4%	-9,6%	-9,9%
Ensemble	42 170	-9,2%	-11,1%	-12,1%

Au deuxième trimestre 2023, le nombre de jeunes de moins de 25 ans baisse de 10,5% par rapport au même trimestre de 2022 (en catégorie A). Le nombre de seniors (50 ans et plus) est en baisse de 8,4% sur un an après une baisse de 9,6% au premier trimestre 2023 (en évolution sur un an).

Source : Dares STMT, Pôle emploi, champ Guadeloupe, traitement SESE, niveaux arrondis à la dizaine

Définitions

Emploi

Les employeurs du régime général déclarent leurs cotisations sociales aux Urssaf à l'aide du Bordereau Récapitulatif des Cotisations (BRC) sur lesquels ils portent leurs effectifs salariés. Cette déclaration est mensuelle si leur effectif est supérieur à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil. L'effectif salarié Urssaf est un effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss. Le champ "Privé" couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Les activités agricoles sont prises en compte de façon marginale en France hexagonale, où elles relèvent de la compétence de la Mutualité sociale agricole (MSA). Par contre, le dénombrement des salariés agricoles est exhaustif dans les DOM, car les CGSS y assurent les missions des caisses de la MSA.

Intérim

Depuis juillet 2018, la Déclaration sociale nominative (DSN) est l'unique source des statistiques d'intérim. Elle se substitue ainsi à la source historique, les relevés mensuels de mission -RMM- adressés à Pôle emploi par les établissements de travail temporaire. À partir de cette information mensuelle, la Dares service statistique du ministère du travail, élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Ces statistiques intègrent désormais les contrats à durée indéterminée (CDI). La DARES produit notamment le nombre de contrats d'intérim commencés dans le mois, le trimestre ou l'année, le nombre d'intérimaires et calcule les Equivalents Emplois à Temps Plein (EETP) ainsi que la durée moyenne des missions achevées au cours de la période (mois, trimestre, année). Figurent dans cette publication les deux concepts suivants :

L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares dans le cadre de la coproduction des estimations trimestrielles d'emploi, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multiactivité

Equivalent Emplois à Temps Plein (EETP) au cours d'une période : rapport du nombre total de semaines de travail réalisées par les intérimaires sur le nombre total de semaines ouvrées de la période. Par convention, ce nombre est fixé à 52 semaines pour une année.

Déclaration Préalable à l'embauche (DPAE)

- La DPAE permet à l'employeur d'effectuer l'ensemble des formalités obligatoires liées à l'embauche. La DPAE est remplie par l'employeur et adressée à la CGSS (quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail) au plus tôt huit jours avant l'embauche et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche. C'est une formalité préalable à l'embauche qui, de ce fait, traduit une intention d'embauche à très court terme.

- Le champ couvert : Ces données utilisées concernent l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim) et le secteur public (agents non fonctionnaires).

- Définition : Les déclarations d'embauche de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Rupture conventionnelle

C'est une procédure qui permet à l'employeur et au salarié de convenir en commun des conditions de la rupture du contrat de travail qui les lie. Cette rupture résulte d'une convention signée par les parties au contrat, c'est-à-dire l'employeur et le salarié.

Catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi.

Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Guadeloupe (DEETS)

Direction : Rue des Archives, Bisdary – 97113 GOURBEYRE
Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.80.50.00

Courriel : 971.statistiques@deets.gouv.fr
Site internet : <http://guadeloupe.deets.gouv.fr/>

Bureaux de Jarry :

Immeuble Raphaël, ZAC Houelbourg Sud, Lot n° 13 - Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault
Immeuble Orlando, ZAC Houelbourg Sud - Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault
Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.83.70.75

Bureau de Saint -Martin :

23 rue de Spring, cité administrative, Concordia, 97150 Saint -Martin
Téléphone : 05.90.29.59.07

Bureau des Abymes – Dothémare

Immeuble C2E – rue de l'Abreuvoir-Dothémare
97139 Les Abymes
Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.90.28.95

Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guadeloupe (CGSS)

Direction du recouvrement
Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare 97139 Les Abymes
Téléphone : 05.90.90.57.09

Courriel : stats.cgssdom@urssaf.fr

Directeurs de publication : Ludovic de Gaillande & Jean Veron
Réalisation DEETS/service ESE (Charly Darmalingon & Roman Janik)
en partenariat avec la Caisse générale de sécurité sociale de Guadeloupe (CGSS)

Date de publication : octobre 2023